

POLITIQUE DE PHILANTHROPIE



Date d'entrée en vigueur - Date de révision :

Cette politique entre en vigueur immédiatement et sera révisée à chaque survenue d'événement majeur afin de s'assurer du respect de la présente.

Objet de la politique :

Le Groupe contribue aux actions sociétales et environnementales à proximité de ses implantations dans un objectif de création de valeur locale.

Chacune des filiales du Groupe, au travers de la feuille de route RSE, est, par ailleurs, invitée à identifier une cause qui lui soit propre et en ligne avec ses valeurs, et à la soutenir.

La politique ci-dessous vise à clarifier la gouvernance de nos actions de mécénat et à porter nos ambitions et moyens d'action à la connaissance de tous nos partenaires. Elle encadre les initiatives pour s'assurer qu'elles soient cohérentes avec les valeurs du Groupe et qu'elles respectent les législations en vigueur.

Champ d'application :

La présente politique s'applique à l'ensemble des actions de mécénat que les entités du Groupe peuvent mener et soutenir à travers le monde, que ces actions soient définies et organisées localement ou au niveau du Groupe.

Description de la prise en compte de l'intérêt des principales parties prenantes dans l'élaboration de la politique :

Par son ancrage local, chaque établissement de GSF identifie, en collaboration avec son écosystème, les types d'impacts positifs auxquels il peut contribuer. Cette approche repose sur une interaction continue et constructive avec les principales parties prenantes locales.

Niveau le plus élevé dans l'organisation responsable du sujet de la politique :

Le niveau le plus élevé dans l'organisation responsable du sujet de la politique est le Directoire du Groupe Services France. Il est garant du respect de cette politique et responsable de la définition, de l'application, de la diffusion et de la mise à jour de cette dernière. Il décide des actions de progrès et d'amélioration en fonction des résultats observés et des nouvelles connaissances sur ces sujets.

Garant de la bonne exécution de la politique :

Chez GSF, la bonne exécution de la politique de philanthropie est assurée par chaque entité du Groupe ainsi que par tous les services supports.

Contenu :

Par « mécénat » nous entendons l'apport de manière désintéressée de fonds à des causes d'intérêt général, tout en reconnaissant que ces actions peuvent indirectement contribuer à la réputation ou à l'image du Groupe.

GSF préconise les principes suivants dans toutes ses actions et tous ses domaines d'intervention :

- Apporter notre soutien à des associations sans but lucratif qui partagent nos principes éthiques.
- Veiller à ne pas soutenir d'organisations religieuses ou politiques.
- Éviter tout conflit d'intérêts lors du choix de nos partenaires et des projets que nous soutenons.
- S'assurer que nos dons et nos actions de soutien sont exempts de toute forme de corruption et ne visent pas à influencer des décisions en notre faveur.
- Choisir des projets où nous pouvons avoir un impact positif démontrable.
- Privilégier les engagements à long terme.
- Respecter les projets de nos partenaires, leurs choix stratégiques et leur expertise.
- Demander à nos partenaires de faire preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués par nos soins.

En cas de manquement à cette politique, GSF met à disposition un outil dédié permettant aux parties prenantes de signaler anonymement toute violation présumée de la politique de philanthropie. Cette ligne d'alerte est disponible sur le site institutionnel du groupe.

Références:

- Code éthique de GSF,
- Ensemble des politiques de GSF

Christophe COGNEE, *Président du Directoire*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe COGNEE', enclosed within a rectangular box.

